

**Organisation des Enseignements  
Licence Sciences pour la Santé  
Première Année**

**BIENVENUE  
à la Faculté de Médecine  
Jacques Lisfranc**



**Année Universitaire 2021 - 2022**

Version adoptée en CFVU le 17-09-21

## **I. DISPOSITIONS GENERALES**

**Vu le Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet adopté en CFVU le 18 juin 2021**

Bienvenue à la faculté de Médecine de Saint-Etienne, composante de l'Université Jean Monnet !  
La faculté de médecine vous accueille au sein du Campus Santé.

L'équipe pédagogique et administrative sera soucieuse de votre réussite et présente pour vous encadrer et vous soutenir tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire !

### **1. FACULTE DE MEDECINE - VOS INTERLOCUTEURS**

<b><u>DOYEN</u></b> Professeur Philippe BERTHELOT VISIONNEZ le MOT DU DOYEN : <a href="https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/decouverte-de-la-faculte-de-medecine.html">https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/decouverte-de-la-faculte-de-medecine.html</a>	
<b><u>ASSESEUR A LA PEDAGOGIE</u></b> Professeur Catherine MASSOUBRE	
<b><u>RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</u></b> Professeur Nathalie PEREK nathalie.perek@univ-st-etienne.fr	
<b><u>RESPONSABLE DE LA SCOLARITE</u></b> Monsieur Jonathan BUGNAZET Tel : 04 77 42 18 87	<b><u>RESPONSABLE ADMINISTRATIF</u></b> Madame Hélène GOODSIR

**SCOLARITE DEPARTEMENT DES SCIENCES ET TECHNIQUE EN SANTE**

med-dsts@univ-st-etienne.fr

Gestionnaire Licence Sciences pour la Santé

**Madame Geraldine DESARMEAUX 04 77 42 14 13**

*Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, fermé le mercredi après-midi*

**RESPONSABLE ORIENTATION  
PROFESSIONNELLE**

**Monsieur Yves-François GARNIER**  
yves.francois.garnier@univ-st-  
etienne.fr

**RESPONSABLE NUMERIQUE**

**Madame Thérèse STUDER**  
therese.studer@univ-st-etienne.fr

E-mail : prenom.nom@univ-st-etienne.fr

Visitez le Campus Santé Innovation avec notre immersion 360° : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/decouverte-de-la-faculte-de-medecine.html>

## **2. LA FORMATION ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

La mention **Sciences pour la Santé** s'adresse à des étudiants désireux d'acquérir une compétence dans le domaine de la santé. L'enseignement repose sur l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques transdisciplinaires des domaines de l'ingénierie et de la prévention appliquée à la santé.

La Licence Sciences pour la Santé garde un caractère généraliste, elle offre un accès Santé (L.AS) car la licence se compose d'une majeure Santé. Les étudiants souhaitant s'inscrire dans ce processus le font selon les modalités décrites dans le Règlement d'Admission en 2eme année des filières MMOPK.

Le niveau L2 propose une spécialisation progressive avec deux parcours :

- **Parcours « Sciences Médicales Appliquées à l'Ingénierie en Santé et e-santé ».**
- **Parcours « Sciences Médicales Appliquées à la Prévention et l'Accompagnement en Santé et e-santé »**

Des compétences professionnelles s'acquièrent lors des stages de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année afin de mieux répondre aux défis organisationnels et technologiques des nombreux secteurs d'activités concernés. En première année, l'UE découverte d'Ingénierie et de Prévention en Santé permettent de mettre en place son projet professionnel et de réfléchir au futur choix du parcours qui sera proposé en licence 2.

L'année universitaire est découpée en **deux semestres**.

## PREMIER SEMESTRE

Réunion de rentrée	<b>Vendredi 3 septembre 2021</b>
Démarrage des cours	<b>Lundi 6 septembre 2021</b>
Cours Tronc commun semestre 1 : 12 semaines	<b>Du lundi 6 septembre matin au vendredi 26 novembre 2021 au soir</b>
Contrôle continu	<b>Jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2021</b> : UE1 Santé Contrôle continu UE3 Sciences Médicales Appliquées au fur et à mesure du semestre
Conférences Insertion professionnelle	Le 15 novembre 2021
Semaine Révision du premier semestre	<b>Du lundi 29 novembre matin au vendredi 3 décembre 2021 au soir</b>
Examens Contrôles Terminaux	<b>Du Lundi 6 Décembre au Vendredi 10 décembre 2021</b> : UE1 Santé et UE2 Outils transversaux <b>Du Lundi 13 Décembre au 18 Décembre 2021</b> : UE3 Sciences médicales appliquées
Vacances de Noël	<b>Du Lundi 20 Décembre 2021 au Dimanche 2 Janvier 2022</b>
Publication des résultats provisoires du semestre 1	<b>Fin Janvier – début Février</b>

**Commenté [PB1]:** Est-ce le bon terme ?

**Commenté [JB2R1]:** Oui cela convient

\* UE : Unités d'enseignements

## DEUXIEME SEMESTRE

Reprise des cours commun du semestre 2	<b>Lundi 3 janvier 2022</b>
Entretiens individuels -Réorientation	<b>Du Lundi 3 Janvier au 7 Janvier 2022</b>
Cours: 14 semaines d'UE et option Ingénierie et Prévention	<b>Du Lundi 10 janvier 2022 au Vendredi 15 avril 2022 au soir</b>
Contrôle continu des UE Santé	<b>Lundi 17 et Mardi 18 février 2022</b> : UE1 Santé Semestre2 (Rq : UE2 SMA, UE3 découverte Ingénierie et Prévention au cours du semestre)
Semaine de Révision	<b>Du Lundi 18 avril 2022 matin au Vendredi 22 avril 2022 au soir</b>
Examens finaux	<b>Du Lundi 25 avril 2021 au Vendredi 29 avril 2022</b> : UE1 Santé et <b>Du Lundi 2 au Vendredi 13 Mai 2022</b> : UE2 Sciences médicales appliquées et UE3 Découverte
Délibérations à l'issu des épreuves du premier groupe (Session 1)	<b>Le Lundi 30 mai 2022</b>
Session de rattrapage (Session 2)	<b>Entre le Lundi 20 et le Mardi 28 Juin 2022</b> pour les UE des semestres 1 et 2
Délibérations à l'issu des épreuves du second groupe	<b>Lundi 11 juillet 2022</b>

**Commenté [PB3]:** Pourquoi pas avant ? on perd une semaine ?

**Commenté [JB4R3]:** Car les cours sont communs avec PASS et la semaine précédente est réservée à la mineure STAPS pour la pratique

**Commenté [PB5]:** Attention inversion dates calendrier

### **3. LES MODULES, LA DUREE DES ENSEIGNEMENTS ET LEUR ORGANISATION :**

**L'organisation de la L1 Sciences pour la Santé est décrit dans le document MCCC ci-après en Annexe 1**

#### **En résumé,**

L'enseignement de la licence est constitué de :

- Des Unités d'Enseignement (UE) en Santé (Majeure Santé)
- Des Unités d'Enseignements Spécifiques aux Sciences Médicales Appliquées
- Des Enseignements transversaux (anglais, numérique, insertion professionnelle)

Les modalités de chacune des UE sont définies par le responsable de l'enseignement et sont données en début d'année.

Chaque module comprend un enseignement magistral (CM) et un éventuel enseignement dirigé (TD et/ou TP).

### **4. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Lors de l'inscription administrative, les étudiants sont répartis en groupe de TD/TP, votre n° de groupe vous sera communiqué par l'administration. Vous devez toujours être en possession de votre carte d'étudiant. Elle permet de : vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélo, aux casiers, etc.

#### **Organisation des cours magistraux (CM)**

Les cours magistraux du tronc commun santé auront dans la mesure du possible lieu du lundi au vendredi matin

#### **Organisation des Enseignements dirigés (ED/TD)**

La présence en travaux dirigés est obligatoire. Les ED sont spécifiques de certaines UE. Le détail de l'organisation des ED se trouvent sur Claroline Connect.

Les étudiants sont répartis en groupes. Les ED ont lieu l'après-midi le mardi et le jeudi pour les UE santé et les mercredis, vendredis pour les UE en Sciences Médicales Appliquées. Le respect du groupe d'ED pourra faire l'objet d'un contrôle.

Les Travaux Pratiques peuvent être délocalisés dans d'autres structures de l'UJM, vous serez informés, vous devrez impérativement respecter votre groupe, la présence est obligatoire. Le respect du groupe est impératif.

#### **Rotation des enseignants dans les amphithéâtres**

Les étudiants sont répartis dans les amphithéâtres de la faculté. Les étudiants pourront consulter leur affectation d'amphithéâtre sur l'espace numérique de travail (ENT) (<https://claroline-connect.univ-st-etienne.fr/web/app.php/desktop/tool/open/home#/tab/-1>).

Les enseignants seront présents dans un seul des amphithéâtres et un système de rotation de ces amphithéâtres sera mis en place de manière hebdomadaire.

Les étudiants ont l'obligation de respecter l'amphithéâtre qui leur a été attribué. Aucun changement d'amphithéâtre ne sera accordé.

#### **Espace numérique de travail (ENT) – Plateforme Claroline Connect**

L'ensemble des supports de cours et autres documents de travail seront déposés sur cette plateforme.

Commenté [PB6]: Pareil si contrôle quelle conséquence ?

Commenté [JB7R6]: Absence injustifiée, au bout de 3 l'étudiant est défaillant et s'il est boursier il peut perdre ses bourses

Elle est organisée en plusieurs espaces spécifiques pour chaque UE. Un espace est également dédié au tutorat.

Des forums de discussions sont également à la disposition des étudiants. Ils pourront permettre de poser des questions aux enseignants.

<https://claroline-connect.univ-st-etienne.fr/web/app/desktop/tool/open/home#/tab/-1>

## **5. MODALITES DES EXAMENS DE L'ANNEE DE LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE**

### **DISCIPLINE**

Les étudiants sont tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté. Vous en trouverez ci-dessous quelques extraits et rappels des règles sanitaires en vigueur.

- Une tenue correcte est exigée.

Les règles générales de protection sanitaire doivent être respectées :

- Distanciation physique : pas de serrement de mains, pas d'embrassade, respect d'une distance d'un mètre entre les personnes.
- Port d'un masque et hygiène des mains avec une Solution Hydro-Alcoolique.

### **Accès dans les amphis et salles**

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade. Un étudiant qui n'est pas dans l'amphithéâtre qui lui est destiné, pourra se voir refuser l'accès.

La revente de cours est interdite ; le cours est la propriété intellectuelle de l'enseignant.

### **Respect des locaux et des matériels**

La faculté est sans-tabac. Il est donc interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, y compris dans la cafétéria. Il est interdit de manger et boire dans les salles et les amphis. Les détritrus, les chewing-gums, doivent être jetés dans les poubelles et corbeilles disposées dans l'établissement.

Vous devez respecter le mobilier et le matériel mis à votre disposition. Les graffitis, inscriptions sur les tables et autres dégradations sont interdits.

### **Interaction avec les professionnels de la faculté (administration, enseignants, ...)**

Les interactions orales et écrites (mail) avec l'ensemble des personnes travaillant à la faculté (dont les enseignants) doivent rester polies, courtoises et respectueuses.

Le non-respect de ces simples règles de savoir-vivre pourra faire l'objet d'une commission disciplinaire.

Pour les étudiants majeurs, la communication se fait directement avec l'étudiant. Des interactions avec la famille sont possibles avec l'accord de l'étudiant et uniquement en présence de l'étudiant. Pour cela, une demande préalable devra être faite.

## **6. MODALITES DE VALIDATION DE L'ANNEE DE LICENCE**

L'année de Licence 1 Sciences pour la Santé se conforme **au Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet adopté en CFVU.**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences précisent pour chaque unité d'enseignement (UE) les poids relatifs (coefficients) des contrôles continus et des examens finaux des semestres 1 et 2

L'année de Licence 1 est validée si et seulement si les conditions ci-dessous sont réunies :

- Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20

Les semestres 1 et 2 se compensent entre eux. Les UE de chaque semestre se compensent entre elles.

La validation de l'année de Licence entraîne l'obtention de 60 ECTS.

**Assiduité :**

Sauf en cas de dispense inscrite dans le contrat pédagogique de l'étudiant ou de dispositions particulières prévues dans le règlement des études applicable à la formation, l'assiduité aux séances d'enseignement (Cours, TD, TP, ...) ainsi qu'aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences prévues pour valider la formation est obligatoire. Le calendrier des épreuves est communiqué via l'ENT.

**Examens :** voir Règlement des examens en annexe 1

**Absence :** Se référer au Règlement des Etudes de l'Université Jean Monnet

- Toute absence aux examens (contrôles continus ou contrôles terminaux) pour lesquelles la présence de l'étudiant est obligatoire doit être justifiée (certificat médical, convocation, justificatif d'un cas de force majeure...) mentionnant clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent et ces justificatifs doivent être présentés à la scolarité dans un délai maximal de 15 jours.
- Si les justificatifs sont recevables, l'absence est considérée comme justifiée. Le jury, au cours de la délibération de l'année de L1-STS pourra alors choisir de remplacer cette absence par un 0 si cela n'empêche pas la validation de l'année de Licence
- Dans le cas contraire, l'étudiant devra aller en session 2 de l'épreuve pour laquelle il a été absent.
- Passé le délai de 15 jours ou en l'absence de justification recevable, l'absence est considérée comme injustifiée. L'étudiant ira obligatoirement en session 2 de l'épreuve pour laquelle il a été absent.
- En cas de 3 absences non justifiées, l'étudiant ne pourra pas aller en session 2 et sera déclaré « défaillant ».

Les étudiants doivent se présenter en salle d'examen à l'heure indiquée sur la convocation de l'épreuve et s'installer à leur place selon le plan affiché. Les étudiants ne doivent conserver sur les tables que le matériel nécessaire pour composer et leur carte d'étudiant. Toutes les modalités sont précisées avec la convocation aux épreuves et sont reprises avant le démarrage de l'épreuve

Des demandes d'aménagement (tiers temps ou autre) aux épreuves (contrôle continu ou épreuve terminale ou épreuves à l'oral) peuvent être faites soit :

- A la [cellule Handicap](#) de la faculté si cet aménagement est lié à une situation de handicap : pour prendre rendez-vous [accueilhandicap@univ-st-etienne.fr](mailto:accueilhandicap@univ-st-etienne.fr) ou 04 77 42 17 22 (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap.html>),
- A la Médecine Préventive Universitaire en cas de problèmes médicaux (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>) : cf plus loin dans le livret pour avoir les coordonnées
- A la scolarité de la faculté de Médecine

**Commenté [PB8]:** A voir si présent règlement PASS / L.AS sinon à rajouter pour cohérence des différents documents

## Session de rattrapage

Les épreuves de rattrapage des deux semestres, s'organisent en juin.

Les étudiants sont convoqués aux épreuves de rattrapage quand ils n'ont pas validé leur année et seulement dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Les modalités d'évaluation des épreuves de rattrapage peuvent être différentes de celles de l'évaluation principale et peuvent prendre la forme d'une épreuve écrite ou orale.

Le jury délibère à l'issue des épreuves de rattrapage pour valider ou non l'année de Licence.

## Bonifications

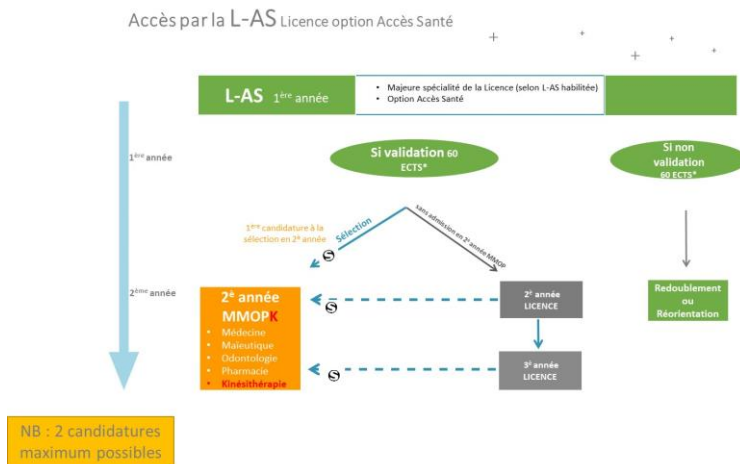
Les étudiants peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de bonifications des moyennes semestrielles décrits dans le règlement général des études de l'Université Jean Monnet. (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/reglement-general-des-etudes.html>).

Certaines bonifications sont cumulables entre elles, dans la limite de 0,60/20.

A noter : Les bonifications ne sont pas prises en compte pour l'admission en deuxième année des filières MMOPK.

## 7. PROCEDURE D'ADMISSION DANS LES ETUDES DE SANTE

La Licence Sciences pour la Santé offre un accès Santé (L-AS) car la licence se compose d'une majeure Santé. Les étudiants souhaitant s'inscrire dans ce processus le font selon les modalités décrites dans le Règlement d'Admission en 2ème année des filières MMOPK. Seuls les étudiants ayant validés leur 60 ECTS de l'année de Licence en session 1 exclusivement (pas après rattrapage) peuvent candidater à l'admission en deuxième année des filières MMOPK. Cet accès est subordonné à un classement des étudiants en fonction de leur note moyenne globale en session 1 de Licence et de la capacité d'accueil. Le schéma ci-dessous vous résume les possibilités premières et deuxième chance





Pour les filières de Médecine et de Kinésithérapie, se référer au **Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet** adopté en CFVU.

Pour les filières de santé de Maïeutique, d'Odontologie et de Pharmacie, la notation et le classement des étudiants respecteront les règles définies dans le règlement de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (se référer à ce règlement).

## **8. VIE QUOTIDIENNE**

### **Bibliothèque universitaire**

Responsable : Mme Florence Favier

Contact : Tél. 04 77 42 14 19, E-mail : [bu.sante@univ-st-etienne.fr](mailto:bu.sante@univ-st-etienne.fr)

L'ensemble des renseignements nécessaires (plan, services, horaires) est disponible sur le site de la faculté <https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/tout-savoir-sur-mes-bu/bu-sante.html>

### **Cellule de Soutien de la Faculté de Médecine**

La Faculté de médecine a créé une cellule de soutien à votre attention. L'objectif est de vous permettre de parler des difficultés que vous rencontrez en toute confidentialité.

Pour faciliter votre démarche, une adresse électronique dédiée a été créée pour contacter les membres de cette cellule : [medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr](mailto:medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr)

Cette cellule est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean Philippe Klein. Soyez assurés, que le seul but est de vous écouter, vous soutenir et de vous accompagner, il n'y a aucun risque de sanction sur vos études ou de diffusion des échanges réalisés lors de ces rendez-vous.

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/cellule-de-soutien.html>

### **Toutes les aides UJM et CROUS**

Vous trouverez sur les liens suivants toutes les aides mises en œuvre pour les étudiant.e.s par l'UJM et ses partenaires <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/aides-ujm-et-partenaires.html>

Types d'aides :

- Sociales et financières
- Numérique
- Médico-psychologique
- Violences
- Distanciés mais pas isolés

### **Médecine Préventive Universitaire (MPU)**

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>

Localisation : Maison de l'Université de la faculté Jean Monnet, 10, rue Tréfilerie, Saint-Etienne, 1er étage

Contact secrétariat : Tel. 04 69 66 11 00

Accueil des étudiants tous les jours de de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sauf Vendredis de 8h00 à 12h00

Le Service de Médecine Préventive Universitaire est composé d'une équipe médicale, paramédicale et sociale avec des médecins, une infirmière, une assistante sociale, une psychologue, une diététicienne. La directrice est le Dr Brigitte POIZAT.

Les missions de la Médecine Préventive Universitaire :

- Informer, de prévenir et d'orienter sur tout ce qui concerne la santé ;
- Proposer des consultations de prévention médicales et infirmières, des vaccinations
- Délivrer des certificats médicaux (pratique de sport en compétition, autres) ;
- Etablir un suivi et une orientation spécifique par des consultations psychologiques et de nutrition
- Accueillir les étudiants en situation de Handicap et proposer les aménagements spécifiques adaptés aux études
- Proposer un accompagnement social aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants souffrant de troubles de la santé par la présence d'un service social.

Attention, la MPU n'est pas un centre de soins et vous devez déclarer un médecin traitant pour les soins de santé courants.

Points importants pour les étudiants PASS-LAS : vérification et mise à jour des vaccinations obligatoires en vue des futurs stages (bien penser à anticiper : la vaccination contre l'hépatite B et contre la COVID-19 qui sont obligatoires pour le stage infirmier et qui demandent plusieurs injections à distance).

### **Associations étudiantes**

D'un côté l'Association Tutorat Santé Stéphanois (AT2S) qui vous accompagnera toute l'année avec la prise en note des cours, l'organisation de colles et de permanences et des actions pour votre bien être. Plus d'informations sont disponible sur leur site et dans la partie tutorat. <https://asso.alternaweb.org/at2s/>

De l'autre l'Association des Etudiants en Médecine de Saint-Etienne (ADEMS) qui vous imprimera les ronéos à prix réduit pour l'année et qui organisera des événements dans la faculté tout au long de l'année. Toutes les informations sont disponibles sur leur site. <https://www.assoadems.org/etude/pass-las/>

### **Restauration**

Vous restaurer au plus près de votre lieu d'études ? Faire un repas complet ? Manger sur le pouce ? La restauration universitaire est gérée par le CROUS de Lyon, qui propose 2 restaurants et 5 cafétérias à Saint-Etienne et 1 cafétéria à Roanne. Payez vos repas avec votre carte Izly, un QR code ou un smartphone.

Sur le campus innovations santé, vous trouverez Cafétéria Médecine au sein de la faculté de médecine. Heures d'ouverture : lundi à vendredi 7h30 - 14h30

Le Self du CHU sous conditions d'accès par carte et d'avoir le PASS sanitaire : se renseigner auprès de la scolarité

Tous les renseignements sur les modalités et les autres lieux de restaurations sont disponibles via le lien suivant : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-etudiante/restauration.html>

**Commenté [PB9]:** A voir car autant c'est acté pour PASS on n'en n'a pas parlé au CHU pour la licence

Annexe 1 :

# Règlement des examens

## Médecine cycle 1 et 2 - DSTS

*Au vu des articles 17, 18 et 19 du Règlement Intérieur de l'Université Jean Monnet adopté par le Conseil d'Administration le 17 juin 1991 et modifié le 3 juillet 2017.*

*Au vu de l'article 5.4 du Règlement Général de Etudes de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 18 juin 2021.*

**Toute personne doit se conformer aux consignes d'organisation et de déroulement d'examen ou de concours telles qu'elles sont prévues par les textes en vigueur.**

**L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de quinze minutes après le début de la composition.** Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire. Mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen. **En cas de situation entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles seront prises tout en préservant l'égalité de chances de tous les étudiants concernés par l'épreuve.**

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, les candidats présents à l'ouverture des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure une fois les sujets distribués, même s'ils rendent une copie blanche.

**Les candidats autorisés à quitter provisoirement la salle doivent le faire un par un et doivent être accompagnés par un surveillant.**

**La présence de tout document ou de matériels (même ceux n'ayant aucun lien avec l'épreuve) sur les tables d'examen ou à proximité immédiate est interdite, à l'exception de ceux expressément autorisés** auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

**Les sacs devront être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les étudiants ne devront avoir avec eux que le matériel strictement nécessaire pour l'épreuve.** Les bouteilles d'eau sans étiquette sont autorisées.

**Les téléphones portables et tout objet connecté, sont proscrits pendant les examens et doivent être éteints et déposés dans le sac de l'étudiant ou sur une table près des surveillants, sauf mention expresse du contraire** auquel cas les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet. Afin de ne pas gêner les autres étudiants pendant l'examen, **tout téléphone qui vibre ou sonne sera sorti de la salle d'examen.**

En vue de prévenir toute fraude ou tentative de fraude, le port de tenues ou de signes quelconques :

- **Ne doivent pas rendre impossible ou difficile l'identification de la personne ou être susceptible de engendrer un doute sur son identification.**
- **Ne doit pas aller à l'encontre des règles et nécessités liées aux normes de sécurité et à l'organisation et au déroulement des examens et concours.**

**Les couvres chef ne sont donc pas autorisés.** Le port du voile est autorisé mais les oreilles doivent être dégagées.

Toute forme de **communication entre l'étudiant et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants dans la salle d'examen est interdite**, sauf mention expresse du contraire.

Le non-respect de ces consignes entrainera la rédaction d'un procès-verbal de fraude, une éventuelle saisie des objets incriminants et un passage en section disciplinaire.

### **Section disciplinaire :**

Peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire prévue aux articles R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation, tout usager soupçonné d'être l'auteur ou le complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université.

La section disciplinaire peut prendre des sanctions allant jusqu'à l'exclusion et l'impossibilité de passer des diplômes pendant plusieurs années.